

vu par la C.O. le 24.11.71

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TELEGRAPHIQUE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

le 10 septembre 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le projet d'aménagement du quai du Seujet no 26089-205;

vu le nouvel aménagement des voies publiques;

vu le préavis de la Ville de Genève, du 6 août 1971;

vu le préavis des Archives d'Etat, du 24 août 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

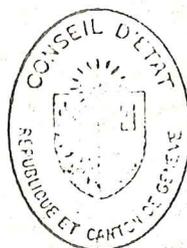
Rue ^{de} Sous-Terre à l'artère reliant le Pont ^{de} Sous-Terre à la rue de Saint-Jean. k

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

* * *

Communiqué à :

- Travaux 3 ex.
- Sautier
- (presse) 2 ex.
- Archives 2 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland